

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Arrêté du 17 août 2026

modifiant l'arrêté du 30 juin 2026 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche

NOR : ESRH2621087A

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 952-2 et L. 952-6-2 ;
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ;
Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif aux contrats de « Chaire de professeur junior » prévus à l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et à l'article L. 411-3 du code de la recherche ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2026 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté du 30 juin 2026 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :
1° Au tableau du 1, les lignes :

«

Université Paris-Saclay	7	
		Cryogénie Avancée pour les Réseaux Électriques Décarbonés (CARED)
		Géométrie riemannienne et analyse sur les variétés
		Robots frugaux et cognitifs centrés humains pour l'assemblage et l'industrie 5.0
		CCN@Saclay : Neurosciences cognitives computationnelles à Saclay
		Edition des génomes végétaux pour l'accompagnement de nouveaux systèmes de cultures et de produits ou services
		Décryptage du rôle des cellules immunitaires dans les cancers des jeunes adultes
		Résilience des infrastructures critiques et optimisation

»

sont remplacées par les lignes suivantes :

«

Université Paris-Saclay	7	
		Géométrie riemannienne et analyse sur les variétés
		Décryptage du rôle des cellules immunitaires dans les cancers des jeunes adultes
		CCN@Saclay : Neurosciences cognitives computationnelles à Saclay

(Centrale Supélec)		Cryogénie Avancée pour les Réseaux Électriques Décarbonés (CARED)
		Résilience des infrastructures critiques et optimisation
(Ecole normale supérieure Paris Saclay)		Robots frugaux et cognitifs centrés humains pour l'assemblage et l'industrie 5.0
(AgroParisTech)		Edition des génomes végétaux pour l'accompagnement de nouveaux systèmes de cultures et de produits ou services

» ;

2° Le tableau du 1 est complété par les lignes suivantes :

«

Université Paris Cité	1	
		Régulation du système immunitaire et métabolisme

» ;

3° Au tableau du 1, les lignes suivantes sont supprimées :

«

Université de Mulhouse	1	
		Approches hybrides en IA pour l'optimisation et la conception de nouveaux matériaux

».

Article 2

Les dispositions de l'annexe 2 de l'arrêté du 30 juin 2026 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

1° Au tableau du 1, la ligne :

«

Université Clermont Auvergne	Transfert de puissance sans fil pour la robotique mobile
------------------------------	--

»

est remplacée par les lignes suivantes :

«

Université Clermont Auvergne	
(Clermont Auvergne INP)	Transfert de puissance sans fil pour la robotique mobile

» ;

2° Dans le tableau du 1, la ligne suivante est supprimée :

«

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	Conception Inventive à partir des Données et de leur Exploitation Transdisciplinaire
---	--

».

Article 3

Le tableau du 1 de l'annexe 3 de l'arrêté du 30 juin 2026 susvisé est complété par la ligne suivante :

«

Université Paris Cité	2025	Intégration des données pour l'onco-hématologie translationnelle
-----------------------	------	--

».

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 août 2026.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des ressources humaines,

C. GEHIN